



Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : Toluene Standardization Fuel 99.8

Matériel : 1024334, 1024333, 1024332, 1024331

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Toluene	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119471310-51-0116
Toluene	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119471310-51-0156
n-heptane	142-82-5 205-563-8 601-008-00-2	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119457603-38-0027
n-heptane	142-82-5 205-563-8 601-008-00-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119457603-38-0002
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	540-84-1 208-759-1 601-009-00-8	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119457965-22-0002
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	540-84-1 208-759-1 601-009-00-8	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119457965-22-0013

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses : Fabrication
Supported
Distribution
Formulation
Utilisation en tant que carburant – industriel
Utilisation en tant qu'agent en laboratoire – industriel

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
Specialty Chemicals

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

9500 Lakeside Blvd.
The Woodlands, TX 77381

1.4**Numéro d'appel d'urgence:****Santé:**

866.442.9628 (Amérique du Nord)

1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)

Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600

Argentine : +(54)-1159839431

EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie : +359 2 9154 233

Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre : 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212

Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Italie : CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326 ; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondazione Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444 ; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie : +370 (85) 2362052

Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte : +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000

Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250

Roumanie : +40213183606

Slovaquie : +421 2 5477 4166

Slovénie : Numéro de téléphone : 112

Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Organisation qui a préparé : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie
la FDS

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com

Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1**

Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables, Catégorie 2

H225:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315:

Provoque une irritation cutanée.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

H361d:

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central

H336:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

H412:
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:	
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
Intervention:	
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 108-88-3 toluène

2.3**Autres dangers**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Formule moléculaire : Mixture

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Toluene	108-88-3 203-625-9 601-021-00-3	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Repr. 2; H361d STOT SE 3; H336 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	73 - 75	
n-heptane	142-82-5 205-563-8 601-008-00-2	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	15 - 17	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	540-84-1 208-759-1 601-009-00-8	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	9 - 11	

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

--	--	--	--

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1****Description des premiers secours**

- | | |
|---------------------------------|---|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomé. |
| En cas d'inhalation | : Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Avis aux médecins**

- | | |
|-----------|--------------------------|
| Symptômes | : Donnée non disponible. |
| Risques | : Donnée non disponible. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|-----------------------------------|
| Traitement | : Traiter de façon symptomatique. |
|------------|-----------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- | | |
|---------------------------------|--|
| Point d'éclair | : -12 °C (-12 °C)
Évalué(e) |
| Température d'auto-inflammation | : 204 - 480 °C (204 - 480 °C)
Évalué(e) |

5.1**Moyens d'extinction**

- | | |
|----------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂). Poudre chimique sèche. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit. |

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

5.2**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
pendant la lutte contre l'incendie

5.3**Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

Protection contre les incendies et les explosions : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2**Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4**Référence à d'autres rubriques**

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1**

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle****SK**

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
Toluene	SK OEL	NPEL priemerný	50 ppm, 192 mg/m ³	K,
	SK OEL	NPEL krátkodobý	100 ppm, 384 mg/m ³	K,
n-heptane	SK OEL	NPEL priemerný	500 ppm, 2.085 mg/m ³	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SK OEL	NPEL krátkodobý	300 ppm, 1.400 mg/m ³	
	SK OEL	NPEL priemerný	200 ppm, 900 mg/m ³	

K Znamená, že faktor môže byť ľahko absorbovaný kožou. Niektoré faktory, ktoré ľahko prenikajú kožou, môžu spôsobovať až smrteľné otravy, často bez varovných príznakov (napr. anilín, nitrobenzén, nitroglykol, fenoly a pod.). Pri látkach s významným prienikom cez kožu, či už v podobe kvapalín alebo pár, je osobitne dôležité zabrániť kožnému kontaktu.

SI

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
Toluene	SI OEL	MV	50 ppm, 192 mg/m ³	RD-2, K,
	SI OEL	KTV	100 ppm, 384 mg/m ³	RD-2, K,
n-heptane	SI OEL	MV	500 ppm, 2.085 mg/m ³	
	SI OEL	KTV	500 ppm, 2.085 mg/m ³	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	SI OEL	MV	500 ppm, 2.400 mg/m ³	
	SI OEL	KTV	1.000 ppm, 4.800 mg/m ³	

K Lastnost lažjega prehajanja snovi v organizem skozi kožo
RD-2 Strupeno za razmnoževanje - lahko škoduje nerojenemu otroku - kategorija 2

SE

Beståndsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
Toluene	AFS 2023:14	NGV	50 ppm, 192 mg/m ³	H,
	AFS 2023:14	KGV	100 ppm, 384 mg/m ³	H,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ				
Toluene Standardization Fuel 99.8				
Version 1.8			Date de révision 2026-09-14	
n-heptane	AFS 2023:14	NGV	200 ppm, 800 mg/m3	
	AFS 2023:14	KGV	300 ppm, 1.200 mg/m3	V,
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	AFS 2023:14	NGV	200 ppm, 900 mg/m3	
	AFS 2023:14	KGV	300 ppm, 1.400 mg/m3	V,
H Ämnet tas lätt upp genom huden V Vägledande kortidsgränsvärde ska användas som ett rekommenderat högsta värde som inte bör överskridas				
RU				
Компоненты	Основа	Величина	Параметры контроля	Заметка
Toluene	RU OEL	ПДК	50 mg/m3	3,
	RU OEL	ПДК разовая	150 mg/m3	3,
	RU OEL	ПДК	50 mg/m3	3, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	150 mg/m3	3, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК	50 mg/m3	3, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	150 mg/m3	3, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК	50 mg/m3	3, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	150 mg/m3	3, пары и/или газы
n-heptane	RU OEL	ПДК	300 mg/m3	4, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	900 mg/m3	4, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК	300 mg/m3	4, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	900 mg/m3	4, пары и/или газы
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	RU OEL	ПДК	300 mg/m3	4, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	900 mg/m3	4, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК	300 mg/m3	4, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	900 mg/m3	4, пары и/или газы
Benzene	RU OEL	ПДК	5 mg/m3	+, 2, К, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	15 mg/m3	+, 2, К, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК	5 mg/m3	2, К, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	15 mg/m3	2, К, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК	5 mg/m3	2, CANCER, +, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	15 mg/m3	2, CANCER, +, пары и/или газы
Octane Isomers	RU OEL	ПДК	300 mg/m3	4, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	900 mg/m3	4, пары и/или газы
+ соединения, при работе с которыми требуется специальная защита кожи и глаз; символ проставлен вслед за наименованием вещества 2 2 класс - высокоопасные 3 3 класс - опасные 4 4 класс - умеренно опасные CANCER Канцероген К канцерогены				
RS				
Компоненты	Основа	Величина	Параметры контроля	Заметка
Toluene	RS OEL	GVI	50 ppm, 192 mg/m3	K, EU**,
	RS OEL	KGVI	100 ppm, 384 mg/m3	K, EU**,
n-heptane	RS OEL	GVI	500 ppm, 2.085 mg/m3	EU*,
EU* Substance mentioned in indicative exposure limit values in Directive 2000/39 / EC (first list) EU** Substance mentioned in indicative exposure limit values in Directive 2006/15 / EC (second list) K This chemical substance can adversely affect the skin.				
RO				
Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
Toluene	RO OEL	TWA	50 ppm, 192 mg/m3	R2, P,
	RO OEL	STEL	100 ppm, 384 mg/m3	R2, P,
n-heptane	RO OEL	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	
P Contribuție substanțială la încărcarea totală din organism prin posibilă expunere cutanată. R2 susceptibil de a dăuna fertilității				
PT				
Componentes	Base	Valor	Parâmetros de controle	Nota
Toluene	PT OEL	VLE-MP	20 ppm,	P, A4,
	PT DL 305/2007	oito horas	50 ppm, 192 mg/m3	Cutânea,
	PT DL 305/2007	curta duração	100 ppm, 384 mg/m3	Cutânea,
n-heptane	PT DL 305/2007	oito horas	500 ppm, 2.085 mg/m3	
	PT OEL	VLE-MP	400 ppm,	
	PT OEL	VLE_CD	500 ppm,	
A4 Agente não classificável como carcinogénico no Homem. Cutânea Uma notação cutânea atribuída ao valor limite de exposição profissional assinala a possibilidade de absorção significativa através de pele. P Perigo de absorção cutânea				
PL				
Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
Numéro de la FDS:100000014256 9/86				

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Toluene	PL NDS	NDS	100 mg/m3	
	PL NDS	NDSch	200 mg/m3	
n-heptane	PL NDS	NDS	1.200 mg/m3	
	PL NDS	NDSch	2.000 mg/m3	

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Toluene	FOR-2011-12-06-1358	GV	25 ppm, 94 mg/m3	H,
n-heptane	FOR-2011-12-06-1358	GV	200 ppm, 800 mg/m3	

H Kjemikalier som kan tas opp gjennom huden.

NL

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Toluene	NL WG	TGG-8 uur	39 ppm, 150 mg/m3	
	NL WG	TGG-15 min	100 ppm, 384 mg/m3	
n-heptane	NL WG	TGG-8 uur	288 ppm, 1.200 mg/m3	
	NL WG	TGG-15 min	384 ppm, 1.600 mg/m3	

MT

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Toluene	MT OEL	TWA	50 ppm, 192 mg/m3	Skin,
	MT OEL	STEL	100 ppm, 384 mg/m3	Skin,
n-heptane	MT OEL	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	

Skin A skin notation assigned to the OEL identifies the possibility of significant uptake through the skin.

MK

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Toluene	MK OEL	MV	50 ppm, 192 mg/m3	K,
n-heptane	MK OEL	MV	500 ppm, 2.085 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	MK OEL	MV	500 ppm, 2.400 mg/m3	

K The properties of easier transport of substances into organism through (via) the skin

LV

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Kontroles parametri	Piezīme
Toluene	LV OEL	AER 8 st	14 ppm, 50 mg/m3	Āda,
	LV OEL	AER īslaicīgā	40 ppm, 150 mg/m3	Āda,
n-heptane	LV OEL	AER 8 st	85 ppm, 350 mg/m3	
	LV OEL	AER īslaicīgā	500 ppm, 2.085 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	LV OEL	AER 8 st	100 mg/m3	
	LV OEL	AER īslaicīgā	300 mg/m3	

Āda Āda

LU

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Toluene	LU OEL	TWA	50 ppm, 192 mg/m3	Peau,
	LU OEL	STEL	100 ppm, 384 mg/m3	Peau,
n-heptane	LU OEL	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	

Peau Une pénétration cutanée s'ajoutant à l'inhalation réglementée est possible

LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Toluene	LT OEL	IPRD	50 ppm, 192 mg/m3	O,
	LT OEL	TPRD	100 ppm, 384 mg/m3	O,
n-heptane	LT OEL	IPRD	500 ppm, 2.085 mg/m3	
	LT OEL	TPRD	750 ppm, 3.128 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	LT OEL	IPRD	200 ppm, 900 mg/m3	
	LT OEL	TPRD	300 ppm, 1.400 mg/m3	

O pateikimas per nepažeistą odą

IT

Componenti	Base	Valore	Parametri di controllo	Nota
Toluene	IT VLEP	TWA	50 ppm, 192 mg/m3	Cute,
n-heptane	IT VLEP	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	

Cute La notazione che riporta il termine 'cute' per un valore limite di esposizione professionale, indica la possibilità di un assorbimento significativo attraverso la cute.

IS

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Toluene	IS OEL	TWA	25 ppm, 94 mg/m3	H,
	IS OEL	STEL	50 ppm, 188 mg/m3	H,
n-heptane	IS OEL	TWA	200 ppm, 820 mg/m3	

H Skin notation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

IE

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Toluene	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	50 ppm, 192 mg/m3	Skin,
	IE OEL	OELV - 15 min (STEL)	100 ppm, 384 mg/m3	Skin,
n-heptane	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	500 ppm, 2.085 mg/m3	

Skin Substances which have the capacity to penetrate intact skin when they come in contact with it, and be absorbed into the body

HU

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
Toluene	HU OEL	AK-érték	50 ppm, 192 mg/m3	R+T, b, EU2, i,
	HU OEL	CK-érték	380 mg/m3	R+T, b, EU2, i,
n-heptane	HU OEL	AK-érték	2.000 mg/m3	R, EU1,
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	HU OEL	AK-érték	500 ppm, 2.350 mg/m3	R, i,
	HU OEL	CK-érték	4.700 mg/m3	R, i,
	HU OEL	CK-érték	1.000 ppm, 4.700 mg/m3	R, i,

b Bőrön át is felszívódik.

EU1 2000/39/EK irányelvben közölt érték

EU2 2006/15/EK irányelvben közölt érték

i Ingerlő anyag (izgatja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhármat)

R Azok az anyagok, amelyek egészségkárosító hatása RÖVID expozíció hatására jelentkezik. Korrigált ÁK = ÁK x 8/a napi óraszám

R+T Azok az anyagok, amelyek RÖVID és TARTÓS expozíciója is egészségkárosodást okoz. Korrigált ÁK = ÁK x 8/a napi óraszám; Korrigált ÁK = ÁK x 40/a heti óraszám. A két faktor közül a szigorúbb (kisebb) értéket kell alkalmazni

HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
Toluene	HR OEL	GVI	50 ppm, 192 mg/m3	koža,
	HR OEL	KGVI	100 ppm, 384 mg/m3	koža,
n-heptane	HR OEL	GVI	500 ppm, 2.085 mg/m3	koža,
	HR OEL		500 ppm, 2.000 mg/m3	

koža Razvrstana kao tvar koja nadražuje kožu (H315) ili je takva napomena navedena u direktivama

GR

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Toluene	GR OEL	TWA	50 ppm, 192 mg/m3	Δ,
	GR OEL	STEL	100 ppm, 384 mg/m3	Δ,
n-heptane	GR OEL	TWA	500 ppm, 2.000 mg/m3	
	GR OEL	STEL	500 ppm, 2.000 mg/m3	

Δ Η ένδειξη 'δέρμα' (Δ), η οποία επισημαίνει ορισμένους χημικούς παράγοντες του πίνακα της παρ. 1 του άρθρου 3, υπονοεί την πιθανή συμβολή στην συνολική έκθεση του εργαζόμενου και της ποσότητας αυτών των χημικών παραγόντων που απορροφάται διαμέσου του δέρματος κατά την άμεση επαφή μαζί τους.

GB

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Toluene	GB EH40	TWA	50 ppm, 191 mg/m3	Sk,
	GB EH40	STEL	100 ppm, 384 mg/m3	Sk,
n-heptane	GB EH40	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	

Sk Can be absorbed through the skin. The assigned substances are those for which there are concerns that dermal absorption will lead to systemic toxicity.

FR

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Toluene	FR VLE	VME	20 ppm, 76,8 mg/m3	R2, Peau, VLR contraignantes,
	FR VLE	VLCT (VLE)	100 ppm, 384 mg/m3	R2, Peau, VLR contraignantes,
n-heptane	FR VLE	VME	400 ppm, 1.668 mg/m3	VLR contraignantes,
	FR VLE	VLCT (VLE)	500 ppm, 2.085 mg/m3	VLR contraignantes,
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	FR VLE	VME	1.000 mg/m3	Valeurs limites admises (circulaires), Vapeur
	FR VLE	VLCT (VLE)	1.500 mg/m3	Valeurs limites admises (circulaires), Vapeur

Peau Risque de pénétration percutanée

R2 Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles

Valeurs limites admises Valeurs limites admises (circulaires)

(circulaires)

VLR Valeurs limites réglementaires contraignantes

contraignantes

FI

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
Toluene	FI OEL	HTP-arvot 8h	25 ppm, 81 mg/m3	melu, iho,
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	100 ppm, 380 mg/m3	melu, iho,
n-heptane	FI OEL	HTP-arvot 8h	300 ppm, 1.200 mg/m3	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	500 ppm, 2.100 mg/m3	
	FI OEL	HTP-arvot 8h	300 ppm, 1.200 mg/m3	

Numéro de la FDS:100000014256

11/86

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ				
Toluene Standardization Fuel 99.8				
Version 1.8			Date de révision 2026-09-14	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	500 ppm, 2.100 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	FI OEL	HTP-arvot 8h	300 ppm, 1.400 mg/m3	
	FI OEL	HTP-arvot 15 min	380 ppm, 1.800 mg/m3	
ihohon läpi imeytyvien aineiden elimistöön joutuvia määriä ja elimistöön joutuneesta aineesta aiheutuvaa vaaraa ei voida näin ollen arvioida pelkästään ilmapitoisuuksien avulla.Tämän vuoksi näiden aineiden HTP-arvojen yhteyteen on huomautussarakkeeseen otettu ihon läpi imeytymisen osoittamiseksi merkintä 'iho'. Monet aineet, varsinkin voimakkaat hapot tai emäkset, voivat aiheuttaa iholle jouduttuaan ihon ärsyyntymistä tai syöpymistä. meluMelu: aineille, joiden tiedetään voimistavan melun haitallisia kuulovaikutuksia.				
ES				
Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
Toluene	ES VLA	VLA-ED	50 ppm, 192 mg/m3	vía dérmica,
	ES VLA	VLA-EC	100 ppm, 384 mg/m3	vía dérmica,
n-heptane	ES VLA	VLA-ED	500 ppm, 2.085 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	ES VLA	VLA-ED	300 ppm, 1.420 mg/m3	
via dérmica Vía dérmica				
EE				
Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
Toluene	EE OEL	Piirnorm	50 ppm, 192 mg/m3	A,
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	100 ppm, 384 mg/m3	A,
n-heptane	EE OEL	Piirnorm	500 ppm, 2.085 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	EE OEL	Piirnorm	200 ppm, 900 mg/m3	
	EE OEL	Lühiajalise kokkupuute piirnorm	300 ppm, 1.400 mg/m3	
A Naha kaudu kergesti absorbeeruvad ained				
DK				
Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
Toluene	DK OEL	GV	25 ppm, 94 mg/m3	H,
	DK OEL	S	100 ppm, 384 mg/m3	H,
n-heptane	DK OEL	GV	200 ppm, 820 mg/m3	
	DK OEL	S	400 ppm, 1.640 mg/m3	
H Betyder, at stoffet kan optages gennem huden.				
DE				
Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Toluene	DE TRGS 900	AGW	50 ppm, 190 mg/m3	H, Y,
	DE DFG MAK	MAK	50 ppm, 190 mg/m3	H, C,
n-heptane	DE DFG MAK	MAK	500 ppm, 2.100 mg/m3	D,
	DE TRGS 900	AGW	500 ppm, 2.100 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	DE DFG MAK	MAK	100 ppm, 470 mg/m3	D,
C Eine fruchtschädigende Wirkung ist bei Einhaltung des MAK- und BATWertes nicht anzunehmen D Für die Beurteilung der fruchtschädigenden Wirkung ggf. inklusive der entwicklungsneurotoxischen Wirkung liegen entweder keine Daten vor oder die vorliegenden Daten reichen für eine Einstufung in eine der Gruppen A, B oder C nicht aus H Hautresorptiv Y Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW) nicht befürchtet zu werden				
CZ				
Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
Toluene	CZ OEL	PEL	50 ppm, 192 mg/m3	I, D,
	CZ OEL	NPK-P	100 ppm, 384 mg/m3	I, D,
n-heptane	CZ OEL	PEL	240 ppm, 1.000 mg/m3	I,
	CZ OEL	NPK-P	480 ppm, 2.000 mg/m3	I,
D Při expozici se významně uplatňuje pronikání faktorů kůži I dráždí sliznice (oči, dýchací cesty), respektive kůži				
CY				
Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Toluene	CY OEL	TWA	50 ppm, 192 mg/m3	
	CY OEL	STEL	100 ppm, 384 mg/m3	
n-heptane	CY OEL	TWA	500 ppm, 2.085 mg/m3	
CH				
Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Toluene	CH SUVA	MAK-Wert	50 ppm, 190 mg/m3	OL, R2, H, NIOSH, DFG, INRS, HSE, SSc,
	CH SUVA	KZGW	200 ppm, 760 mg/m3	OL, R2, H, NIOSH, DFG, INRS, HSE, SSc,
n-heptane	CH SUVA	KZGW	400 ppm, 1.600 mg/m3	NIOSH,
	CH SUVA	MAK-Wert	400 ppm, 1.600 mg/m3	NIOSH,
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	CH SUVA	MAK-Wert	300 ppm, 1.400 mg/m3	NIOSH,
	CH SUVA	KZGW	600 ppm, 2.800 mg/m3	NIOSH,
	CH SUVA	MAK-Wert	100 ppm, 470 mg/m3	
Numéro de la FDS:100000014256			12/86	

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

	CH SUVA	KZGW	200 ppm, 940 mg/m3	
--	---------	------	--------------------	--

- DFG Deutsche Forschungsgemeinschaft
 H Vergiftung durch Hautresorption möglich; Bei Stoffen, welche die Haut leicht zu durchdringen vermögen, kann durch die zusätzliche Hautresorption die innere Belastung wesentlich höher werden als bei alleiniger Aufnahme durch die Atemwege.
 HSE Gesundheits- und Sicherheitsbeauftragter (Labor für Arbeitsmedizin und Hygiene)
 INRS Nationales Institut für Forschung und Sicherheit zur Prävention von Arbeitsunfällen und Berufskrankheiten
 NIOSH Nationales Institut für Arbeitssicherheit und Gesundheit
 OL lärmverstärkende Ototoxizität
 R2 Möglicherweise reproduktionstoxischer Stoff
 SSc Eine Schädigung der Leibesfrucht braucht bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht befürchtet zu werden.

BG

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Toluene	BG OEL	TWA	50 ppm, 192 mg/m3	
	BG OEL	STEL	100 ppm, 384 mg/m3	
n-heptane	BG OEL	TWA	1.600 mg/m3	

BE

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Toluene	BE OEL	TGG 8 hr	20 ppm, 77 mg/m3	D.
	BE OEL	TGG 15 min	100 ppm, 384 mg/m3	D.
n-heptane	BE OEL	TGG 8 hr	400 ppm, 1.664 mg/m3	
	BE OEL	TGG 15 min	500 ppm, 2.085 mg/m3	

- D Opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen vormt een belangrijk deel van de totale blootstelling. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.

AT

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Toluene	AT OEL	MAK-TMW	50 ppm, 190 mg/m3	H,
	AT OEL	MAK-KZW	100 ppm, 380 mg/m3	H,
n-heptane	AT OEL	MAK-TMW	500 ppm, 2.000 mg/m3	
	AT OEL	MAK-KZW	2.000 ppm, 8.000 mg/m3	
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	AT OEL	MAK-TMW	300 ppm, 1.400 mg/m3	
	AT OEL	MAK-KZW	1.200 ppm, 5.600 mg/m3	

- H Besondere Gefahr der Hautresorption

Biological exposure indices**SK**

Názov látky	Č. CAS	Kontrolné parametre	Doba odberu vzorky	Aktualizácia
Toluene	108-88-3	toluén: 600 µg/l (Krv)	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18
		toluén: 6.517 µmol.l-1 (Krv)	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18
		kyselina hippurová: 2.401 mg/l (moč)	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18
		kyselina hippurová: 13399 µmol.l-1 (moč)	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18
		kyselina hippurová: 1600 mg/g kreatinínu (moč)	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18
		kyselina hippurová: 1010 µmol/mmol kreatinínu (moč)	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18
		o-krezol: 14.3 µmol.l-1 (moč)	Pri dlhodobej expozícii; po viacerých predchádzajúcich pracovných zmenáchKoniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ				
Toluene Standardization Fuel 99.8				
Version 1.8			Date de révision 2026-09-14	
		o-krezol: 1.03 mg/g kreatinīnu (moč)	Pri dlhodobej expozīcij; po viacerých predchádzajúcich pracovných zmenáchKoniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18
		o-krezol: 1.08 μmol/mmol kreatinīnu (moč)	Pri dlhodobej expozīcij; po viacerých predchádzajúcich pracovných zmenáchKoniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18
		o-krezol: 1,5 mg/l (moč)	Pri dlhodobej expozīcij; po viacerých predchádzajúcich pracovných zmenáchKoniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2016-01-18
SI				
Ime snovi	Št. CAS	Parametri nadzora	Čas vzorčenia	Sprememba
Toluene	108-88-3	toluen: 600 μmol/l (Kri)	Ob koncu delovne izmene	2021-05-11
		toluen: 75 μg/l (Urin)	Ob koncu delovne izmene	2021-05-11
		o-krezol: 1,5 mg/l po hidrolizi (Urin)	pri dolgotrajni izpostavljenosti: ob koncu delovne izmene po več zaporednih delavnikihOb koncu delovne izmene	2021-05-11
RO				
Numele substanței	Nr. CAS	Parametri de control	Timp de prelevare a probei	Adus la zi
Toluene	108-88-3	o-cresol: 3 mg/l (Urină)	Sfârșit schimb	2018-08-17
		acid hipuric: 2 g/l (Urină)	Sfârșit schimb	2018-08-17
PT				
Nome da substância	Número de registro CAS	Parâmetros de controle	Tempo de amostragem	Atualização
Toluene	108-88-3	Tolueno: 0,02 mg/l (Sangue)	Antes do último turno da semana de trabalho	2014-11-14
		Tolueno: 0,03 mg/l (Urina)	Fim do turno	2014-11-14
		o-Cresol: 0.3 mg/g creatinina Com hidrólise (Urina) Valor basal ()	Fim do turno	2014-11-14
LV				
Vielas nosaukums	CAS Nr.	Kontroles parametri	Parauga ņemšanas laiks	Precizējums
Toluene	108-88-3	toluols: 75 μg/l (Urīns)	maiņas beigās nosaka	2024-04-03
		toluols: 600 μg/l (Asinis)	uzreiz, beidzoties iedarbībai	2024-04-03
		o-krezol: 1,5 mg/l pēc hidrolīzes (Urīns)	Ekspozīcijas beigas vai maiņas beigas	2024-04-03
Numéro de la FDS:100000014256 14/86				

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

IT

Denominazione della sostanza	N. CAS	Parametri di controllo	Tempo di campionamento	Aggiornamento
------------------------------	--------	------------------------	------------------------	---------------

HU

Az anyag megnevezése	CAS szám	Ellenőrzési paraméterek	Mintavétel időpontja	Aktualizálás
Toluene	108-88-3	o-krezol: 1 mg/g kreatinin (húgyhólyag)	A műszak végén	2020-02-06
		o-krezol: 1 µmol/mmol kreatinin (kerekített értékek) (húgyhólyag)	A műszak végén	2020-02-06

HR

Naziv tvari	CAS-br.	Nadzorni parametri	Vrijeme uzorkovanja	Ažurirati
Toluene	108-88-3	toluen: 10.85 µmol/l (Krv)	na kraju radne smjene	2018-10-12
		toluen: 1 mg/l (Krv)	na kraju radne smjene	2018-10-12
		toluen: 0.83 µmol/l (krajnje izdahnuti zrak)	za vrijeme izloženosti	2018-10-12
		toluen: 20 dijelova na milijun (krajnje izdahnuti zrak)	za vrijeme izloženosti	2018-10-12
		hipurna kiselina: 1.58 mol/mol kreatinina Računato na prosječnu vrijednost kreatinina od 1,2 g/L urina. Za sve rezultate koji se izražavaju na kreatinin, koncentracije kreatinina < 0,5 g/L i > 3,0 g/L ne mogu se uzeti u obzir. (Urin) hrana bogata voćem i povrćem te konzervirana Na-benzoatom povisuje nalaz ()	na kraju radne smjene	2018-10-12
		hipurna kiselina: 2.5 g/g kreatinin Računato na prosječnu vrijednost kreatinina od 1,2 g/L urina. Za sve rezultate koji se izražavaju na kreatinin, koncentracije kreatinina < 0,5 g/L i > 3,0 g/L ne mogu se uzeti u obzir. (Urin) hrana bogata voćem i povrćem te konzervirana Na-benzoatom povisuje nalaz ()	na kraju radne smjene	2018-10-12
		o-krezol: 1.05 mmol/mol kreatinina Računato na prosječnu vrijednost kreatinina od 1,2 g/L urina. Za sve rezultate koji se izražavaju na kreatinin, koncentracije kreatinina < 0,5 g/L i > 3,0 g/L ne mogu se uzeti u obzir. (Urin)	na kraju radne smjene	2018-10-12
		o-krezol: 1 mg/g kreatinina Računato na prosječnu vrijednost kreatinina od 1,2 g/L urina. Za sve rezultate koji se izražavaju na kreatinin, koncentracije kreatinina < 0,5 g/L i > 3,0 g/L ne mogu se uzeti u obzir. (Urin)	na kraju radne smjene	2018-10-12

FI

Aineen nimi	CAS-Nro.	Valvontaa koskevat muuttujat	Näytteenottoaika	Päivämäärä
Toluene	108-88-3	tolueeni: 500 nmol/l (Veri)	Työpäivän jälkeinen aamu	2016-12-22

ES

Nombre de la sustancia	No. CAS	Parámetros de control	Hora de muestreo	Puesto al día
------------------------	---------	-----------------------	------------------	---------------

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Toluene	108-88-3	o-cresol: 0,6 mg/g creatinina Cuando el final de la exposición no coincide con el final de la jornada laboral, la muestra se tomará lo antes posible después de que cese la exposición real (Orina) Fondo. El indicador está generalmente presente en cantidades detectables en personas no expuestas laboralmente. Estos niveles de fondo están considerados en el valor VLB. ()	Final de la jornada laboral	2018-02-19
		tolueno: 0,05 mg/l Antes del comienzo de la quinta jornada consecutiva de exposición. (Sangre)	principio de la última jornada de la semana laboral	2018-02-19
		tolueno: 0,08 mg/l Cuando el final de la exposición no coincide con el final de la jornada laboral, la muestra se tomará lo antes posible después de que cese la exposición real (Orina)	Final de la jornada laboral	2018-02-19

DE

Stoffname	CAS-Nr.	Zu überwachende Parameter	Probennahmezeitpunkt	Stand
Toluene	108-88-3	Toluol: 600 µg/l (Blut)	Schichtende	2024-08-16
		o-Kresol: 1,5 mg/l Nach Hydrolyse (Urin)	bei Langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen Schichten	2024-08-16
		Toluol: 75 µg/l (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2024-08-16
		Toluol: 75 µg/l vgl. Abschn. XIII.1 (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2024-07-01
		Toluol: 600 µg/l vgl. Abschn. XIII.1 (Blut)	Schichtende	2024-07-01
		o-Kresol: 1,5 mg/l nach Hydrolyse (Urin) vgl. Abschn. XIII.1 ()	Expositionsende, bzw. Schichtende	2024-07-01
n-heptane	142-82-5	Heptan-2,5-dion: 250 µg/l vgl. Abschn. XIII.1 (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2023-07-01
		Heptan-2,5-dion: 250 µg/l (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2022-02-25

CZ

Název látky	Č. CAS	Kontrolní parametry	Doba odběru vzorku	Aktualizace
Toluene	108-88-3	Hippurová kyselina: 1600 mg/g kreatininu Je-li hodnota při nálezu kyseliny hippurové vyšší než 1600 mg/g, avšak nepřesahuje 2500 mg/g kreatininu, použije se ke zpřesnění expozice toluenu biologický expoziční test podle ukazatele o-Kresol. Je-li hodnota při nálezu kyseliny hippurové vyšší než 2500 mg/g, považuje se za hodnotu prokazující, že jde o pracovní expozici toluenu, jehož hodnota PEL je překračována a biologický expoziční test podle ukazatele o-Kresol se již neprovádí (moč)	Konec směny	2013-04-22

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

		Hippurová kyselina: 1000 µmol/mmol kreatininu Je-li hodnota při nálezu kyseliny hippurové vyšší než 1600 mg/g, avšak nepřesahuje 2500 mg/g kreatininu, použije se ke zpřesnění expozice toluenu biologický expoziční test podle ukazatele o-Kresol. Je-li hodnota při nálezu kyseliny hippurové vyšší než 2500 mg/g, považuje se za hodnotu prokazující, že jde o pracovní expozici toluenu, jehož hodnota PEL je překračována a biologický expoziční test podle ukazatele o-Kresol se již neprovádí (moč)	Konec směny	2013-04-22
		o-Kresol: 1.5 mg/g kreatininu Po hydrolyse (moč)	Konec směny	2013-04-22
		o-Kresol: 1.6 µmol/mmol kreatininu Po hydrolyse (moč)	Konec směny	2013-04-22

CH

Stoffname	CAS-Nr.	Zu überwachende Parameter	Probennahmezeit punkt	Stand
Toluene	108-88-3	o-Kresol: 0,5 mg/l Quantitative Interpretation schwierig; Bei den mit Q gekennzeichneten biologischen Parametern ist die exakte quantitative Interpretation schwierig. Als Screening-Test kann der biologische Parameter verwendet werden, ebenfalls als Zusatzuntersuchung nach der Bestimmung nicht spezifischer Parameter (N). (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende bei Langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen Schichten	2022-05-10
		Hippursäure: 2 g/g Kreatinin Nicht spezifischer Parameter; Die mit N gekennzeichneten biologischen Parameter sind nicht für den aufgeführten Arbeitsstoff spezifisch, sondern können auch nach Expositionen gegenüber bestimmten anderen Arbeitsstoffen im biologischen Material gemessen werden. In der Praxis hat sich die Bestimmung dieser Stoffe jedoch bewährt. Bei speziellen Problemen empfiehlt sich zusätzlich die Bestimmung eines spezifischen Parameters. (Urin) Umwelteinflüsse; Die mit X gekennzeichneten biologischen Parameter werden auch in unterschiedlicher Quantität bei beruflich Nichtexponierten gemessen, da sie zusätzlich auf Umwelteinflüsse zurückgeführt werden können. Die Festsetzung des BAT-Wertes berücksichtigt bei diesen Parametern auch die Einflüsse von Umweltfaktoren. ()	Expositionsende, bzw. Schichtende bei Langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen Schichten	2022-05-10
		Toluol: 6.48 µmol/l (Blut)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2022-05-10
		Toluol: 75 µg/l (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2022-05-10

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

		o-Kresol: 4.62 µmol/l Quantitative Interpretation schwierig; Bei den mit Q gekennzeichneten biologischen Parametern ist die exakte quantitative Interpretation schwierig. Als Screening-Test kann der biologische Parameter verwendet werden, ebenfalls als Zusatzuntersuchung nach der Bestimmung nicht spezifischer Parameter (N). (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende bei Langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen Schichten	2022-05-10
		Toluol: 600 µg/l (Blut)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2022-05-10
		Hippursäure: 1.26 mmol/mmol Kreatinin Nicht spezifischer Parameter; Die mit N gekennzeichneten biologischen Parameter sind nicht für den aufgeführten Arbeitsstoff spezifisch, sondern können auch nach Expositionen gegenüber bestimmten anderen Arbeitsstoffen im biologischen Material gemessen werden. In der Praxis hat sich die Bestimmung dieser Stoffe jedoch bewährt. Bei speziellen Problemen empfiehlt sich zusätzlich die Bestimmung eines spezifischen Parameters. (Urin) Umwelteinflüsse; Die mit X gekennzeichneten biologischen Parameter werden auch in unterschiedlicher Quantität bei beruflich Nichtexponierten gemessen, da sie zusätzlich auf Umwelteinflüsse zurückgeführt werden können. Die Festsetzung des BAT-Wertes berücksichtigt bei diesen Parametern auch die Einflüsse von Umweltfaktoren. ()	Expositionsende, bzw. Schichtende bei Langzeitexposition: nach mehreren vorangegangenen Schichten	2022-05-10
n-heptane	142-82-5	Heptan-2,5-dion: 200 µg/l (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2023-01-02

BG

Наименование на веществото	CAS номер	Параметри на контрол	Време на взимане на пробата	Последна актуализация
Toluene	108-88-3	хипурова киселина: 1.6 mmol/mmol креатинин (Урина)	В края на експозицията или в края на работната смяна	2007-08-17

AT

Stoffname	CAS-Nr.	Zu überwachende Parameter	Probennahmezeitpunkt	Stand
Toluene	108-88-3	o-Cresol: 0,8 mg/l Bei wiederholt erhöhten o-Cresolwerten ist zusätzlich Toluol im Blut am Ende eines Arbeitstages zu bestimmen (der Zeitpunkt der Untersuchung ist anzugeben). (Urin)	Nach Ablauf einer Arbeitswoche/am Ende des Arbeitstages/am Schichtende	2014-02-18
		Toluol: 250 µg/l (Blut)	Am Ende eines Arbeitstages	2014-02-18

8.2**Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique**

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.
- Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.
- Protection des mains** : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux** : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.
- Protection de la peau et du corps** : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:. Tenue de protection antistatique ignifuge. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.
- Mesures d'hygiène** : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1**

Numéro de la FDS:100000014256

19/86

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**

Forme	: liquide
État physique	: liquide
Couleur	: Clair
Odeur	: Essence forte

Données de sécurité

Point d'éclair	: -12 °C (-12 °C) Évalué(e)
Limite d'explosivité, inférieure	: 0,95 %(V)
Limite d'explosivité, supérieure	: 7,1 %(V)
Propriétés comburantes	: Nein
Température d'auto-inflammation	: 204 - 480 °C (204 - 480 °C) Évalué(e)
Formule moléculaire	: Mixture
Poids moléculaire	: Non applicable
pH	: Non applicable
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: 98 - 111 °C (98 - 111 °C) Évalué(e)
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: 0,823 à 15,6 °C (15,6 °C)
Hydrosolubilité	: négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Pourcentage de composés volatils	: > 99 % 0,03 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1**

Numéro de la FDS:100000014256

20/86

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3**Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Réactions dangereuses: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5

Matières à éviter : Peut réagir avec l'oxygène et les agents fortement oxydants tels que les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

10.6

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1****Informations sur les effets toxicologiques****Toluene Standardization Fuel 99.8**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Espèce: Rat
Méthode: Méthode de calcul

Toluene Standardization Fuel 99.8

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 HR
Espèce: Rat
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toluene Standardization Fuel 99.8

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 5.000 mg/kg
Espèce: Lapin
Méthode: Méthode de calcul

Toluene Standardization Fuel 99.8

Irritation de la peau : Irritation de la peau
largement basé sur l'évidence chez l'animal.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Irritation des yeux : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Sensibilisation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. largement basé sur l'évidence chez l'animal.

Toxicité à dose répétée

Toluene : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 100, 625, 1250, 3000 ppm
Durée d'exposition: 15 wk
Nombre d'expositions: 6.5 h/d, 5 d/wk
NOEL: 625 ppm

Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 100, 625, 1250, 3000 ppm
Durée d'exposition: 14 wk
Nombre d'expositions: 6.5 h/d, 5 d/wk
NOEL: 100 ppm

n-heptane : Espèce: Rat, mâle
Sex: mâle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 12.47 mg/l
Durée d'exposition: 16 wk
Nombre d'expositions: 12 h/d, 7 d/wk
NOEL: 12,47 mg/l
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 12.35 mg/l
Durée d'exposition: 26 wk
Nombre d'expositions: 6 h/d, 5 d/wk
Méthode: OCDE ligne directrice 413
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

**2,2,4-Trimethylpentane
(Isooctane)**

Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 668, 2220, 6646 ppm
Durée d'exposition: 13 weeks
Nombre d'expositions: 6 hr/day 5 d/wk
NOEL: 8,117 mg/l 2220 ppm
Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vitro

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Toluene

: Type de Test: Test de Ames
Résultat: négatifType de Test: Échange de chromatides sœurs
Résultat: négatifType de Test: Essai sur le lymphome de souris
Résultat: négatifType de Test: Essai cytogénétique
Résultat: négatif

n-heptane

Type de Test: Test de Ames
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur
Escherichia Coli
Résultat: négatifType de Test: Essai de mutation génique sur des cellules de
mammifères
Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE
Résultat: négatifType de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE
Résultat: négatifType de Test: Recombinaison mitotique
Résultat: négatif2,2,4-Trimethylpentane
(Isooctane)Type de Test: Test de Ames
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur
Escherichia Coli
Résultat: négatifType de Test: Essai sur le lymphome de souris
Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE
Résultat: négatifType de Test: Échange de chromatides sœurs
Résultat: négatifType de Test: Essai synthèse non programmée d'ADN
Résultat: négatif**Génotoxicité in vivo**

Toluene

: Type de Test: Essai cytogénétique
Résultat: négatifType de Test: Essai sur les micronoyaux de souris
Résultat: négatif2,2,4-Trimethylpentane
(Isooctane)Type de Test: Essai synthèse non programmée d'ADN
Espèce: Souris
Dose: 500 mg/kg
Résultat: négatif

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Type de Test: Essai synthèse non programmée d'ADN

Espèce: Rat

Dose: 500 mg/kg

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Toluene

: Espèce: Rat

Dose: 0, 600, 1200 ppm

Durée d'exposition: 2 yrs

Nombre d'expositions: 6.5 h/d, 5 d/wk

Remarques: Aucune preuve de cancérogénicité

Espèce: Souris

Dose: 0, 600, 1200 ppm

Durée d'exposition: 2 yrs

Nombre d'expositions: 6.5 h/d, 5 d/wk

Remarques: Aucune preuve de cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Toluene

: Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Dose: 0, 100, 500, 2000 ppm

Période d'essai: 95 d

NOAEL Parent: 2000 ppm

n-heptane

Espèce: Rat

Sex: Mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Dose: 0, 900, 3000, 9000 ppm

Nombre d'expositions: 6 hr/d, 5 d/wk

Période d'essai: 13 wk

Méthode: OCDE ligne directrice 416

NOAEL Parent: 3000ppm

NOAEL F1: 3000 ppm

NOAEL F2: 3000 ppm

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

2,2,4-Trimethylpentane
(Isooctane)

Espèce: Rat

Sex: Mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Dose: 0, 900, 3000, 9000 ppm

Nombre d'expositions: 6 h/d 5 d/wk

Méthode: OCDE ligne directrice 416

NOAEL Parent: 3000 ppm

NOAEL F1: 3000 ppm

NOAEL F2: 3000 ppm

L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour le développement

Toluene

: Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Dose: 0, 100, 500, 2000 ppm

Période d'essai: 95 d

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

	NOAEL Teratogenicity: 400-750 ppm
n-heptane	Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 900, 3000, 9000 ppm Durée d'exposition: GD6-15 Nombre d'expositions: 6 hrs/d NOAEL Teratogenicity: 9000 ppm NOAEL Maternal: 3000 ppm
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 400, 1200 ppm Nombre d'expositions: 6h/d Période d'essai: GD6-15 NOAEL Teratogenicity: 1200 ppm NOAEL Maternal: 1200 ppm L'information fournie est basée sur les données de substances similaires. Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation Dose: 0, 900, 3000, 9000 ppm Nombre d'expositions: 6h/d Période d'essai: GD6-15 Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: 9000 ppm NOAEL Maternal: 3000 ppm L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR

Toluene	: Cancérogénicité: N'est pas classifiable comme cancérigène pour l'homme. Mutagénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. Térogénicité: Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur base de tests sur les animaux. Toxicité pour la reproduction: Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.
n-heptane	Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène. Térogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus. Toxicité pour la reproduction: Pas toxique pour la reproduction
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène. Térogénicité: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Toxicité pour la reproduction: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

11.2**Informations sur les autres dangers****Toluene Standardization Fuel 99.8****Information supplémentaire**

Propriétés perturbant le système endocrinien

: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1****Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Toluene : CL50: 18 - 36 mg/l
Durée d'exposition: 96 HR
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

n-heptane LL50: 5,738 mg/l
Durée d'exposition: 96 HR
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Méthode: Données modélisées QSAR

2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane) CL50: 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 96 HR
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Toluene : CE50: 3,78 mg/l
Durée d'exposition: 48 HR
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

n-heptane CE50: 1,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 HR
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Essai en statique Toxique pour les organismes aquatiques.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

CL50: 0,1 mg/l
 Durée d'exposition: 96 HR
 Espèce: Mysidopsis bahia (Crevette de Mysid)
 Essai en semi-statique Très toxique pour les organismes aquatiques.

2,2,4-Trimethylpentane
 (Isooctane)

CE50: 0,4 mg/l
 Durée d'exposition: 48 HR
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Essai en statique L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues

Toluene

: CE50: 134 mg/l
 Durée d'exposition: 72 HR
 Espèce: Chlamydomonas angulosa (Algue verte)

n-heptane

EC50: 4,338 mg/l
 Durée d'exposition: 72 HR
 Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)
 Méthode: QSAR

2,2,4-Trimethylpentane
 (Isooctane)

EC50: 2,943 mg/l
 Durée d'exposition: 72 HR
 Méthode: Données modélisées QSAR

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

n-heptane

: NOELR: 1,284 mg/l
 Durée d'exposition: 28 d
 Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
 Méthode: Données modélisées QSAR

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

2,2,4-Trimethylpentane
 (Isooctane)

: NOEL: 0,17 mg/l
 Durée d'exposition: 21 D
 Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
 Méthode: OCDE Ligne directrice 211
 L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2**Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité

: Devrait être intrinsèquement biodégradable.

12.3**Potentiel de bioaccumulation**

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Bioaccumulation

Toluene

: Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

n-heptane : Facteur de bioconcentration (FBC): 552
Méthode: Données modélisées QSAR
Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane) : Facteur de bioconcentration (FBC): 231
Méthode: Données modélisées QSAR
Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.

12.4**Mobilité dans le sol****Mobilité**

Toluene : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

n-heptane : Milieu: Air
Méthode: Calcul, Mackay niveau I modèle de fugacité
Contenu: 100 %
Après libération, se disperse dans l'air.

2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane) : Milieu: Air
Méthode: Calcul, Mackay niveau I modèle de fugacité
Après libération, se disperse dans l'air.

12.5**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7**Autres effets néfastes**

Information écologique supplémentaire : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8**Information écologique supplémentaire****Évaluation Ecotoxicologique**

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Toluene	: Toxique pour les organismes aquatiques.
n-heptane	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	
Toluene	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
n-heptane	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2,2,4-Trimethylpentane (Isooctane)	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1****Méthodes de traitement des déchets**

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 - 14.7****Informations relatives au transport**

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définition réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissance pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissance.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

UN1268, PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., 3, II, POLLUANT MARIN, (N-HEPTANE, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN1268, PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., 3, II, (-12 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (N-HEPTANE, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN1268, PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S., 3, II

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (N-HEPTANE, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

33, UN1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (N-HEPTANE, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN1268, PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A., 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (N-HEPTANE, 2,2,4-TRIMETHYLPENTANE (ISOOCTANE))

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 3 pollue fortement l'eau**15.2****Évaluation de la sécurité chimique****Composants** : heptane

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

205-563-8

Évaluation de la sécurité chimique

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

2,2,4-
triméthylpentaneUne Évaluation de la Sécurité
Chimique a été faite pour cette
substance.

208-759-1

**Réglementation relative
aux dangers liés aux
accidents majeurs
(Réglementation relative
aux Installations Classées)** : 96/82/EC Mise à jour: 2003
Facilement inflammable
7b
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t

: 96/82/EC Mise à jour: 2003
Dangereux pour l'environnement
9b
Quantité 1: 200 t
Quantité 2: 500 t

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:
LIQUIDES INFLAMMABLES
P5c
Quantité 1: 5.000 t
Quantité 2: 50.000 t

État actuel de notification

Europe EU REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont
été enregistrés conformément au Règlement (CE) No.
1907/2006 (REACH).

Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie
TSCA afférente concernant les substances actives

Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste
canadienne LIS

Australie AU AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

Japon ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Japon ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée KECI : Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas
été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni
exemptées d'enregistrement par CPChem,
conformément à la réglementation K-REACH.

Philippines PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

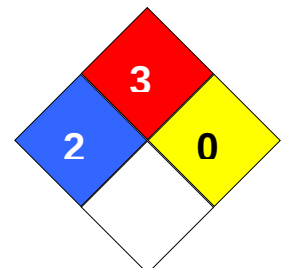
Chine IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Taiwan TW TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Divers TECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

NFPA Classification : Danger pour la santé: 2
Risque d'incendie: 3
Danger de réactivité: 0



Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Date de révision : 2026-09-14**Date de dernière parution** : 2021-08-12

Date d'impression : 2026-09-17

Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : 647600

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétroliers spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Prémsumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Annexe**1. Titre court du scénario d'exposition: Fabrication**

- Groupes d'utilisateurs principaux : **SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Secteur d'utilisation : **SU3, SU8, SU9:** Production Industrielle (Tout), Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers), Fabrication de produits de la chimie fine
- Catégorie de processus : **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
- Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC1, ERC4:** Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
- Information supplémentaire : Substance(s) prioritaire(s)
 EC-No. 208-759-1
 EC-No. 205-563-8
- Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'intermédiaire, produit chimique industriel ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la récupération, le transfert de produits, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, l'entretien et le chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur route/rail et conteneurs de vrac).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1, ERC4: Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. , Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC15: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.
 , Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1, ERC4: Fabrication de substances, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Tonnage maximum admissible sur : 720.000
le site (MSafe) en fonction de la
libération après la suppression
totale du traitement des eaux
usées (kg/jour) :
(MSafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière) : 10
Facteur de Dilution (Zones
Côtières) : 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par : 100
année
Facteur d'Emission ou de : 5 %
Libération: Air
Facteur d'Emission ou de : 0,03 %
Libération: Eau
Facteur d'Emission ou de : 0,01 %
Libération: Sol

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: 90 %)
Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)
Remarques : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans ou récupération dans les eaux usées sur site.
Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

- capacité d'extraction requise sur site de $\geq$ (%) :
(Effectiveness: 0 %)
- Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.
- Remarques : Aucun traitement des eaux usées requis.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

- Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées
- Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d
- Efficacité (d'une mesure) : 96,2 %
- Pourcentage retiré des eaux usées : 96,2 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

- Traitement des déchets : Aucun déchet n'est généré par la substance pendant la fabrication.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

- Méthodes de Récupération : Aucun déchet n'est généré par la substance pendant la fabrication.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable**Caractéristiques du produit**

- Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

- Remarques : Non applicable

Fréquence et durée d'utilisation

- Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

- Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

- Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

- Remarques : Non applicable

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Non applicable

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC15: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Utilisation en tant que réactif de laboratoire**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Non applicable

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Non applicable

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleursRemarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.**Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé**

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Non applicable

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleursRemarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.**Conditions et mesures techniques**

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC1, ERC4	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,0051 mg/m3	
			Eau douce		0,0015 mg/L	0,016
			Dépôts d'eau douce		0,046 mg/kg	0,019
			Eau de mer		0,15 µg/L	0,0016
			Dépôts d'eau de mer		0,0046 mg/kg	0,0018
			Sol agricole		0,036 µg/kg	0,000068

ERC1: Fabrication de substances

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

employés/consommateurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,000
PROC2, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC3, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,055
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme –	0,34 mg/kg/d	0,000

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

			systémique		
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC8b, CS2, CS14, CS107, CS108	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC1, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,04 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,001
PROC2, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	40,90 mg/m3	0,020
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,005
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,024
PROC3, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	102,25 mg/m3	0,049
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,050
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	81,80 mg/m3	0,039
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,023
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,062
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	40,90 mg/m3	0,020
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,021
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,009

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,107
PROC8b, CS2, CS14, CS107, CS108	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,023
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,121

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CS36: Activités de laboratoire

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS2: Méthode d'échantillonnage

CS14: Transferts de matière en vrac

CS107: (systèmes fermés)

CS108: (systèmes ouverts)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CS36: Activités de laboratoire

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS2: Méthode d'échantillonnage

CS14: Transferts de matière en vrac

CS107: (systèmes fermés)

CS108: (systèmes ouverts)

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Une évaluation locale adaptée aux raffineries de l'Union européenne a été réalisée à l'aide des données spécifiques au site et figure dans le fichier PETRORISK et la feuille d'information « Production spécifique au site ».

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

1. Titre court du scénario d'exposition: Distribution

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	: SU3: Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. PROC8a: Transfert de substances ou préparations

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Catégorie de rejet dans l'environnement

(chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)**PROC15:** Utilisation en tant que réactif de laboratoire: **ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7:** Fabrication de substances, Formulation de préparations, Formulations dans les matériaux, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs, Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques, Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères, Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Information supplémentaire

: Substance(s) prioritaire(s)
EC-No. 208-759-1
EC-No. 205-563-8

Chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur rail/route et chargement de GCV) et emballage, notamment barils et petits paquets de la substance, comme la distribution et les activités de laboratoire associées.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7: Fabrication de substances, Formulation de préparations, Formulations dans les matériaux, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs, Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques, Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères, Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
 Transfert via des lignes fermées.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC9, PROC15: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.
, Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC8b: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

, Appliquer les procédures d'entrée dans le récipient y compris l'utilisation d'une conduite d'air forcée.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374., Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau., Porter des bottes de caoutchouc.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3, PROC9, PROC15: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Utilisation en tant que réactif de laboratoire**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail
est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail
est mise en œuvre.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail
est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Appliquer les procédures d'entrée dans le récipient y compris l'utilisation d'une conduite d'air forcée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ						
Toluene Standardization Fuel 99.8						
Version 1.8				Date de révision 2026-09-14		
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé						
Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau., Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.						
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées						
Caractéristiques du produit						
Forme physique (lors de l'utilisation)		: Substance liquide				
Quantité utilisée						
Remarques		: Aucune limite				
Fréquence et durée d'utilisation						
Remarques		: Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)				
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs						
Remarques		: Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.				
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé						
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.						
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source						
Environnement						
Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,0023 µg/m3	
			Eau douce		0,0032 µg/L	0,000034
			Dépôts d'eau douce		0,062 µg/kg	0,00002
			Eau de mer		0,082 ng/L	< 0,000088
			Dépôts d'eau de mer		0,0025 µg/kg	< 0,000099
			Sol agricole		0,57 ng/kg	< 0,000006
ERC1: Fabrication de substances						
ERC2: Formulation de préparations						
ERC3: Formulations dans les matériaux						
ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles						
ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice						
ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)						
ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs						
Numéro de la FDS:100000014256				52/86		

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
 ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
 ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

employés/consommateurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,000
PROC2, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC3, CS15, CS2	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/kg/d	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/kg/d	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,048
PROC8b, CS14, CS107, CS108	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme		0,117

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

			– circuits combinés systémiques		
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC1, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,04 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,001
PROC2, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	40,90 mg/m3	0,020
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,005
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,024
PROC3, CS2, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	102,25 mg/m3	0,049
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,050
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,023
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,0121
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	40,90 mg/m3	0,020
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,021
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	81,80 mg/m3	0,039
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,005
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,044
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés		0,107

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

			systémiques		
PROC8b, CS14, CS107, CS108	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,005
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,103

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)
 CS67: Stockage
 PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)
 CS67: Stockage
 PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)
 CS2: Méthode d'échantillonnage
 PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements
 PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
 CS36: Activités de laboratoire
 PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
 CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)
 PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 CS14: Transferts de matière en vrac
 CS107: (systèmes fermés)
 CS108: (systèmes ouverts)
 PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
 CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement
 PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)
 CS67: Stockage
 PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)
 CS67: Stockage
 PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 CS2: Méthode d'échantillonnage
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)
 PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements
 PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
 CS36: Activités de laboratoire
 PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
 CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)
 PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
 CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement
 PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 CS14: Transferts de matière en vrac
 CS107: (systèmes fermés)
 CS108: (systèmes ouverts)

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

1. Titre court du scénario d'exposition: Formulation

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	: SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégorie de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

d'exposition.

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC2:** Formulation de préparations

Information supplémentaire : Substance(s) prioritaire(s)
EC-No. 208-759-1
EC-No. 205-563-8

La formulation, l'emballage et le remballage de la substance et de ses mélanges en marche discontinue ou continue, comme le stockage, les matériaux, les transferts, le mélange, l'emballage à petite et grande échelle, l'entretien et les activités de laboratoire associées.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC2: Formulation de préparations**2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée****Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Éviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage., Elaborer dans des récipients de mélange fermés et ventilés., Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC15: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Utilisation en tant que réactif de laboratoire**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Numéro de la FDS:100000014256

58/86

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

, Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., Utiliser des pompes pour le fût ou verser

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

avec précaution du conteneur.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC9, PROC14: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.
, Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC2: Formulation de préparations**Quantité utilisée**

Tonnage annuel du site : 150
(tonnes/an) :
Tonnage quotidien maximal du site : 1500
(kg/jour) :
Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

(Msafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d
 Facteur de Dilution (Rivière) : 10
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation/dégagement continu
 Nombre de jours d'émission par année : 100
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 2,5 %
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,02 %
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,01 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: 0 %)
 Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)
 Remarques : Éviter le déversement de substances non dissoutes dans ou récupération dans les eaux usées sur site.
 Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de ≥ (%) : (Effectiveness: 0 %)
 Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.
 Remarques : Aucun traitement des eaux usées requis.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées
 Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d
 Efficacité (d'une mesure) : 96,2 %
 Pourcentage retiré des eaux usées : 96,2 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Remarques : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vige

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

Numéro de la FDS:100000014256

62/86

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures techniques

Assurer une ventilation générale renforcée par des moyens mécaniques., Elaborer dans des récipients de mélange fermés et ventilés., Eviter l'échantillonnage par prélèvement manuel par trempage.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4, PROC9, PROC14, PROC15: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ						
Toluene Standardization Fuel 99.8						
Version 1.8			Date de révision 2026-09-14			
est mise en œuvre.						
Conditions et mesures techniques Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.						
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.						
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées						
Caractéristiques du produit Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide						
Quantité utilisée Remarques : Aucune limite						
Fréquence et durée d'utilisation Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)						
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.						
Conditions et mesures techniques Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission., Utiliser des pompes pour le fût ou verser avec précaution du conteneur.						
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.						
3. Estimation de l'exposition et référence de sa source						
Environnement						
Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC2	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,0029 mg/m3	
			Eau douce		0,57 µg/L	0,0061
			Dépôts d'eau douce		0,017 mg/kg	0,0069
			Eau de mer		0,057 µg/L	0,00061
			Dépôts d'eau de mer		0,0017 mg/kg	0,00069
			Sol agricole		0,02 µg/kg	0,000038
ERC2: Formulation de préparations						
employés/consommateurs						
Numéro de la FDS:100000014256				65/86		

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,000
PROC2, CS67, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC3, CS2, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,058
PROC3, CS136	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	140,15 mg/m3	0,069
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,069
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	93,43 mg/m3	0,046
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,055
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,023
PROC5, CS30	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC8a, CS34, CS22	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	23,36 mg/m3	0,011
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,1371 mg/kg/d	0,000

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,012
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,117
PROC8b, CS8	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	7,01 mg/m3	0,003
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,686 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,004
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,124
PROC14, CS100	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	3,43 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,119
PROC1, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,04 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,001
PROC2, CS15, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	40,90 mg/m3	0,020
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,005
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,024
PROC3, CS15	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	102,25 mg/m3	0,049
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme		0,050

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

			– circuits combinés systémiques		
PROC3, CS136	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	122,70 mg/m3	0,059
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,060
PROC5, CS30	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,107
PROC4, CS16	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	81,80 mg/m3	0,039
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,023
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,062
PROC9, CS6	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	6,86 mg/kg/d	0,023
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,121
PROC14, CS100	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	3,43 mg/kg/d	0,011
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,110
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	40,90 mg/m3	0,020
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,021
PROC8a, CS34, CS22	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	20,45 mg/m3	0,010
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,1371 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,010
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés		0,107

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

			systémiques		
PROC8b, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,005
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,103
PROC8b, CS8	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	6,13 mg/m3	0,003
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,686 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,005

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS67: Stockage

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS2: Méthode d'échantillonnage

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS136: Procédés par lot à températures élevées

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CS36: Activités de laboratoire

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

CS30: Opérations de mélange (systèmes ouverts)

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS34: Manuel

CS22: Transfert / déversement à partir de conteneurs

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS8: Transferts par fûts/ lots

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

CS100: Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS67: Stockage

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)
 PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 CS136: Procédés par lot à températures élevées
 PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
 CS30: Opérations de mélange (systèmes ouverts)
 PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
 CS16: Expositions générales (systèmes ouverts)
 PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 CS6: Remplissage de fûts et de petits conditionnements
 PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
 CS100: Production ou préparation ou articles par presse à tablettes, compression, extrusion ou pastillage
 PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
 CS36: Activités de laboratoire
 PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
 CS34: Manuel
 CS22: Transfert / déversement à partir de conteneurs
 PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
 CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement
 PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 CS14: Transferts de matière en vrac
 PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 CS8: Transferts par fûts/ lots

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant que carburant – industriel

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	: SU3: Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Catégorie de rejet dans l'environnement	: ERC7, ERC8b: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Information supplémentaire	: Substance(s) prioritaire(s) EC-No. 208-759-1 EC-No. 205-563-8 Englobe l'utilisation en tant que combustible (ou additif pour carburant) et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable**Caractéristiques du produit**

Numéro de la FDS:100000014256

71/86

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
 Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer. , Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide
Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.
, Appliquer les procédures d'entrée dans le récipient y compris l'utilisation d'une conduite d'air forcée.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau., Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Pression de vapeur : 2,8 kPa

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC7, ERC8b: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos, Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après le retrait total du traitement des eaux usées (tonnes/jour) :
(MSafe)

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière) : 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation/dégagement continu
Nombre de jours d'émission par année : 20
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 5 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,001 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: 95 %)
Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau)

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

- pour offrir la capacité d'extraction requise de $\geq$ (%) :
(Effectiveness: 0 %)
- Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.
- Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de $\geq$ (%) :
(Effectiveness: 0 %)
- Remarques : Aucun traitement des eaux usées requis.
- Remarques : Les pratiques courantes varient en fonction du site et par conséquent, les estimations du dégagement du processus de conservation utilisé.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

- Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d
- Efficacité (d'une mesure) : 96,2 %
- Pourcentage retiré des eaux usées : 96,2 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

- Remarques : Émissions dues à la combustion considérées dans l'évaluation de l'exposition régionale.
Émissions dues à la combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement requis.

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

- Méthodes de Récupération : Cette substance est consommée pendant l'utilisation et aucun déchet n'est généré.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable**Caractéristiques du produit**

- Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

- Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

- Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

- Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

- Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée**Caractéristiques du produit**

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé., Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé., Transfert via des lignes fermées.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Appliquer les procédures d'entrée dans le récipient y compris l'utilisation d'une conduite d'air forcée.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374., Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
Caractéristiques du produit

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre., Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

Conditions et mesures techniques

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC7, ERC8b	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,0086 µg/m3	
			Eau douce		0,0043 µg/L	0,000046
			Dépôts d'eau douce		0,13 µg/kg	0,000052
			Eau de mer		0,0004 µg/L	0,000005
			Dépôts d'eau de mer		0,013 µg/kg	0,000005
			Sol agricole		0,0006 µg/kg	< 0,000001

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

employés/consommateurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1, CS15, CS37, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,05 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,000
PROC2, CS15, CS37, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	46,72 mg/m3	0,023
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,025
PROC3, CS15, CS37, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	116,79 mg/m3	0,057
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés		0,058

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

			systémiques		
PROC8b, CS8, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg/d	0,002
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,117
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	233,58 mg/m3	0,115
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,118
PROC8a, CS103	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	23,36 mg/m3	0,011
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,004
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,015
PROC16, CS15, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	23,36 mg/m3	0,011
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,000
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,012
PROC1, CS15, CS37, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	0,04 mg/m3	0,000
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,001
PROC2, CS15, CS37, CS67	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	40,90 mg/m3	0,020
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,37 mg/kg	0,005
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,024
PROC3, CS15, CS37, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	102,25 mg/m3	0,049
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,050
PROC8a, CS39	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	2,742 mg/kg/d	0,009
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,107

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

PROC8a, CS103	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	20,45 mg/m3	0,010
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques	2,742 mg/kg	0,009
			Employé – dermique, long terme – systémique		0,019
PROC8b, CS8, CS14	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	1,372 mg/kg	0,005
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,103
PROC16, CS15, CS107	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	20,45 mg/m3	0,010
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,011

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

CS67: Stockage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

CS107: (systèmes fermés)

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

CS8: Transferts par fûts/ lots

CS14: Transferts de matière en vrac

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés

CS103: Nettoyage de récipient et de conteneur

PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS107: (systèmes fermés)

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

CS67: Stockage

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

CS67: Stockage

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

CS15: Expositions générales (systèmes fermés)

CS37: Utiliser dans des procédés par lots confinés

CS107: (systèmes fermés)

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
 CS39: Nettoyage et maintenance de l'équipement
 PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
 CS103: Nettoyage de récipient et de conteneur
 PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 CS8: Transferts par fûts/ lots
 CS14: Transferts de matière en vrac
 PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé
 CS15: Expositions générales (systèmes fermés)
 CS107: (systèmes fermés)

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation en tant qu'agent en laboratoire – industriel

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de processus : **PROC10:** Application au rouleau ou au pinceau
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Information supplémentaire : Substance(s) prioritaire(s)
 EC-No. 208-759-1
 EC-No. 205-563-8

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC2, ERC4: Formulation de préparations, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Tonnage maximum admissible sur le site (MSafe) en fonction de la libération après la suppression totale du traitement des eaux usées (kg/jour) :
 (Msafe) : 2.200

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d
 Facteur de Dilution (Rivière) : 10
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation/dégagement continu
 Nombre de jours d'émission par année : 20
 Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 2,5 %
 Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 2 %
 Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,01 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir une capacité d'extraction caractéristique de (%) : (Effectiveness: 0 %)

Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de $\geq$ (%) : (Effectiveness: 17,4 %)

Remarques : Le risque d'une exposition de l'environnement découle des dépôts d'eau douce.

Eau : En cas de déversement des eaux usées dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, fournir une capacité d'extraction requise sur site de $\geq$ (%) : (Effectiveness: 0 %)

Remarques : En cas de déversement dans une station d'épuration des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur place n'est requis.

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d

Efficacité (d'une mesure) : 96,2 %

Pourcentage retiré des eaux usées : 96,2 %

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vige

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10: Application au rouleau ou au pinceau**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire., Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail est mise en œuvre.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire**Caractéristiques du produit**

Forme physique (lors de l'utilisation) : Substance liquide

Quantité utilisée

Remarques : Aucune limite

Fréquence et durée d'utilisation

Remarques : Englobe l'exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire)

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Remarques : Suppose que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20 °C au-

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.,
Suppose qu'une bonne norme de base de l'hygiène du travail
est mise en œuvre.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Aucune mesure spécifique n'a été identifiée.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC2, ERC4	Méthode du bloc d'hydrocarbure avec risque pétrolier		Air		0,059 µg/m3	
			Eau douce		0,0038 mg/L	0,041
			Dépôts d'eau douce		0,12 mg/kg	0,046
			Eau de mer		0,38 µg/L	0,0041
			Dépôts d'eau de mer		0,012 mg/kg	0,0046
			Sol agricole		0,67 ng/kg	< 0,000008

ERC2: Formulation de préparations

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

employés/consommateurs

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC10, CS47	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	204,50 mg/m3	0,098
			Employé – dermique, long terme – systémique	5,486 mg/kg/d	0,018
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,116
PROC15, CS36	ECETOC TRA modifié		Employé – inhalation, long terme – systémique	40,90 mg/m3	0,020
			Employé – dermique, long terme – systémique	0,34 mg/kg/d	0,001
			Employé – long terme – circuits combinés systémiques		0,021

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

CS47: Nettoyage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

CS36: Activités de laboratoire

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Toluene Standardization Fuel 99.8

Version 1.8

Date de révision 2026-09-14

L'exposition prévue ne doit pas dépasser les DN(M)EL lorsque les mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement décrites à la Section 2 sont mises en œuvre.

Les données disponibles relatives au risque ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour effets irritants dermiques.

Les mesures de gestion du risque sont basées sur une caractérisation qualitative du risque.

Lorsque d'autres mesures de gestion du risque/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent alors s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Les directives sont basées sur des conditions de fonctionnement présumées susceptibles ne pas pouvoir être appliquées à tous les sites ; par conséquent, une adaptation peut s'avérer nécessaire pour définir des mesures de gestion du risque appropriées spécifiques au site.

Une capacité d'extraction requise pour les eaux usées peut être atteinte en utilisant des technologies sur site/hors site, seules ou combinées.

f

Une capacité d'extraction requise pour l'air peut être atteinte en utilisant des technologies sur site, seules ou combinées.

De plus amples détails sur l'adaptation et les technologies de contrôle figurent sur la feuille d'information SpERC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>).